



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 3144

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Tibet. Le peuple tibétain, dans sa lutte pour la liberté, a fait le choix de la non-violence et de l'appel au dialogue, en vue d'une résolution pacifique du conflit qui l'oppose à la République populaire de Chine. Cette forme de lutte doit avoir valeur d'exemple au regard de l'actualité internationale. Dans une résolution prise le 6 juillet 2000, le Parlement européen incitait l'Union, la Commission et les Etats membres à reconnaître le gouvernement tibétain en exil si, dans un délai de trois ans, aucun accord n'était parvenu entre les autorités tibétaines en exil et la République populaire de Chine garantissant un statut de pleine autonomie pour le Tibet. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la position de la France à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3144

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3186